

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Étaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, M. QUENTIN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : Mme MASSONNEAU, pouvoir à Mme MAZIERE
Mme SPOTE, pouvoir à Mme NOTOT
Mme BROHAN, pouvoir à M. BARRAULT
M. HOUSSINOT, arrivé en cours de séance

Monsieur BOUCHER est élu secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame HIGUINER, directrice de l'école élémentaire portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2017/2018.

14 voix POUR

Arrivée de Monsieur HOUSSINOT

- ◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires en section de fonctionnement,

Approuve les transferts de crédits suivants :

Compte 658 dépenses – charges diverses de la gestion courante	+ 13 660 €
Compte 7488 recettes – autres attributions et participations	+ 13 660 €

15 voix POUR

- ◆ Depuis janvier 2017, le montant maximum des indemnités de fonctions des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique qui est passé de 1015 à 1022.

Les délibérations 2014/18 et 2014/19 du 4 avril 2014 relative à la détermination des indemnités de fonctions perçues par le maire et les adjoints ont été rédigées en précisant l'indice brut terminal 1015.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour prendre en compte cette évolution indiciaire.

De plus, en raison de la hausse prévue de cet indice en 2018 (indice terminal 1028), il est proposé d'indiquer dans la délibération « le pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique » sans le préciser afin de pouvoir appliquer la revalorisation indiciaire aux élus dès l'entrée en vigueur du nouvel indice brut terminal. Conformément aux textes en vigueur et notamment en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit que le Maire et ses adjoints seront indemnisés en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Dit que l'indemnité du maire sera au taux de 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Dit que l'indemnité des adjoints sera au taux de 15.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

15 voix POUR

◆ La commune a décidé de lancer un projet visant à restaurer et à mettre en valeur les milieux humides et aquatiques de son territoire afin de faire à la fois des lieux d'accueil de la biodiversité, des lieux de quiétude et de sensibilisation tant pour les habitants que pour les enfants.

La demande de subvention concerne la réalisation d'un état des lieux des mares et des étangs de la commune comprenant un diagnostic écologique et hydraulique ainsi que l'identification des préconisations d'actions.

Suite à cet état des lieux, la commune de Corbreuse disposera des éléments scientifiques et techniques et pourra ainsi mettre en œuvre des travaux de gestion, de restauration et d'aménagement des milieux humides et aquatiques de sa commune.

De plus, la commune a constaté que le réseau de mares et d'étangs constituent une continuité écologique se poursuivant par le ruisseau de Garancières, affluent du ruisseau de l'Etang de la Muette qui rejoint l'Orge. Elle souhaiterait préserver, gérer et mettre en valeur cette continuité en créant un chemin pédestre qui relierait les mares et les étangs pour rejoindre la forêt de l'Ouye. La perspective serait ainsi de l'inscrire dans le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Le coût estimatif de ce projet est estimé à 9 986.29 € H.T.

Décide de lancer le projet visant à restaurer et mettre en valeur les milieux humides et aquatiques

Sollicite la participation financière du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur de 70% du montant total hors taxes du coût de l'opération.

Précise que cette dépense sera financée comme suit :

◆Diagnostic écologique des étangs communaux	4 120.85 €
◆Forfait indemnités déplacement	302.40 €
◆ Diagnostic écologique des quatre mares de la commune	2 866.67 €
◆Forfait déplacement	194.40 €
◆ Diagnostic écologique des trois mares privées de la commune	2 329.17 €
◆ Forfait indemnités déplacement	172.80 €

Coût de l'opération H.T.	9 986.29 €
Subventions région et département 70%	6 990.40 €
Fonds libres de la commune	4 859.20 €

Montant TTC	11 849.60 €

15 voix POUR

◆ **Décide** d'adhérer à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.
S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité.

15 voix POUR

◆ **Décide** d'abroger les délibérations n° 2006/31 du 12 mai 2006 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la délibération n° 2006/57 du 20 octobre 2006 complétant en terme d'objectifs la délibération du 12 mai 2006.

Décide de prescrire une nouvelle révision générale du PLU.

15 voix POUR

◆ Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles afin de réaliser les travaux d'entretien pendant les congés scolaires,

Vu le départ en retraite de l'agent en poste.

Décide de modifier la durée hebdomadaire annualisée du poste d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles et le porte à 35 h au lieu de 31.5 h à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

15 voix POUR

◆ Suite à la modification du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018 (semaine 4 jours),

Décide de ne pas modifier les tarifs de la garderie votés en juin 2017 par délibération n°2017/38.

15 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

◆ Point sur la réunion de la commission promotion du tourisme : journée Hurepoix en folie's organisée par la CCDH le 30 septembre 2017 de 13h00 à 20h00.

◆ Point sur les jardins familiaux

◆ Exposition peinture le dimanche 24 septembre 2017. Recherche de bénévoles pour l'installation.

◆ Point sur l'organisation du vide grenier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50